



DECISION DU MAIRE 2026-18

Désignation d'un délégué agent pour représenter la collectivité au sein du CNAS

Monsieur le Maire de la commune de la commune de CLUNY

Vu l'adhésion de la collectivité au CNAS (Comité National d'Action Sociale), renouvelée par la délibération 2016-38 du 6 avril 2016

Vu la délibération n°2026-20 du 8 avril 2026 par laquelle la commune a désigné Monsieur Jean-Claude LE GALLEE comme Délégué Elu de la collectivité au sein du CNAS

Considérant le besoin de désigner un Délégué Agent pour assurer le bon suivi des rapports entre la collectivité et le CNAS à compter de la nouvelle mandature

DECIDE :

Article 1 – La Directrice des Ressources Humaines, déjà correspondante pour le CNAS est désignée comme délégué agent auprès du CNAS à compter d'avril 2026.

Article 2 – Madame Isabelle GONNET est nommée Déléguée Agent pour 6 ans

Fait à Cluny, le 9 juin 2026

Le Maire,

Jean-François DEMONGEOT



A la préfecture le 9/06/2026
Et publié sur le site internet 9/06/2026
Réf : 071-217101377-20260609-Dm 2026-18-
Retiré le